

Au sujet du prêt ou de la location de lanceurs sans encadrement

Juste un rappel des règles vis à vis de la Fédération :

Nous interdisons aux associations affiliées, le prêt ou la location de lanceurs à qui que ce soit sans un encadrement de cette association sur son propre terrain ou pire en paintball sauvage.

L'assurance ne vous couvre absolument pas et vous ne savez absolument pas ce que font les gens avec votre matériel. Et vous êtes entièrement responsable de tout accident ou acte de malveillance.

Je vous rappelle que ce sont des armes de 7e catégorie.

Pour votre info, avons déjà été contacté par les forces de l'ordre pour ce genre de choses.

Toute association impliquée dans ce genre de problème se verra radiée sur le champs de la FPS.